Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Arnouville-lès-Mantes

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté permanent - Lutte contre le bruit - Réglementation des engins à moteur, 3 septembre 2021, article 1.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/78020-arnouville-les-mantes/